

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 29
en exercice : 29
ayant pris part à la délibération : 27
Date de convocation : 19 janvier 2016
Date d'affichage : 21 janvier 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU 29 JANVIER 2016**

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents : LEFORT Martine - PLUMARD Christian - BERNIER Jean-Paul - WEGRZYNOWSKI Jean-Claude – COURTINE Élisabeth – DELVERT Pierre - PIOCELLE Philippe - COMTE Gilbert - HILAIRE Sylvie – SOUKHAVONG Phanvilay - GUEYE Marie-Paule - DOUNIAUX Marie-Claude - TAILLEFER Evelyne - PICARD Sabine – DINAL Ronald - CHAPOTELLE Michaël – BOUVARD-CARCA Catherine - GABILLOT Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir :

DELRIU Bernadette	ayant donné pouvoir à VOURIOT Sinclair
VERONA Claude	ayant donné pouvoir à PLUMARD Christian
BUIS Alain	ayant donné pouvoir à WEGRZYNOWSKI Jean-Claude
MUNOS Antoine	ayant donné pouvoir à BERNIER Jean-Paul
LACOMBE Jacqueline	ayant donné pouvoir à HILAIRE Sylvie
WELSCH Stéphane	ayant donné pouvoir à PICARD Sabine
BIZE Sandrine	ayant donné pouvoir à TAILLEFER Evelyne
DERE Philippe	ayant donné pouvoir à GABILLOT Philippe

Absents : MARTIN Ketchinda, BAUDOUX Violette

Secrétaire de séance : DOUNIAUX Marie-Claude

ORDRE DU JOUR

- 2016 – 001 Modification des tarifs de location de salles
- 2016 – 002 Annulation de la délibération n°2004-142 du 9 juillet 2004 – Création de la régie crèche n°25013
- 2016 – 003 Modification du règlement de la Bibliothèque
- 2016 – 004 Convention de coopération tripartite concernant la navette de transport de personnes pour le marché
- 2016 – 005 Convention CISPD portant sur la mise à disposition du service sécurité et prévention de notre commune au profit de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- 2016 – 006 Convention de mise à disposition relative à la sécurité et à la prévention avec la commune de Lagny-sur-Marne
- 2016 – 007 Déclassement du chemin des Clos Saint Pères du domaine privé communal pour reclassement dans le domaine public communal
- 2016 – 008 Don de jours de repos à un collègue, parent d'un enfant gravement malade
- 2016 – 009 Modification du tableau des effectifs

**DECISIONS
QUESTIONS DIVERSES**

Ouverture de la séance à 20h30

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame DOUNIAUX Marie-Claude se propose comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité**,

APPROUVE l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2015.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité**,

APPROUVE l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2015.

2016 – 001 MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES

Monsieur le Maire explique qu'il convient de proposer à l'ensemble du Conseil Municipal de voter des nouveaux tarifs qui seront applicables à partir du 1^{er} février 2016.

TARIFS

Salle de spectacles

	Tarifs 2015	Tarifs proposés 2016
Entreprises Théobaldiennes	800,00 €	800,00 €
Entreprises Hors Commune	900,00 €	950,00 €
Associations extérieures	800,00 €	850,00 €
Associations Théobaldiennes	300,00 €	300,00 €

Salle Polyvalente

	Tarifs 2015	Tarifs proposés 2016
Entreprises Théobaldiennes	650,00 €	700,00 €
Entreprises Hors Commune	750,00 €	800,00 €
Associations extérieures	580,00 €	585,00 €
Associations Théobaldiennes	120,00 €	120,00 €

Habitants	550,00 €	550,00 €
Personnel communal	125,00 €	125,00 €

Cautions

	Tarifs 2015	Tarifs proposés 2016
Salle de spectacles	1 000,00 €	1 000,00 €
Salle polyvalente	400,00 €	400,00 €

Ces tarifs s'appliquent sans technicien, ni technicien-régisseur.
En fonction des besoins, une proposition tarifaire sera effectuée.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

VALIDE les nouveaux tarifs de locations de salles du Centre Culturel applicables à partir du 1^{er} février 2016 tels que détaillés dans les tableaux ci-dessus.

2016 – 002 ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2004-142 DU 9 JUILLET 2004 – CREATION DE LA REGIE CRECHE N°25013

Monsieur le Maire explique que n'ayant plus de places attribuées à la crèche de Torcy, la régie crèche doit être supprimée.

Monsieur le Maire, demande au conseil municipal de voter la suppression de la régie crèche N°25013 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

APPROUVE l'annulation de la délibération n°2004-142 du 9 juillet 2004

VALIDE la suppression de la régie crèche N°25013 à compter du 1^{er} janvier 2016.

2016 – 003 MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

À la suite de la délibération n°2015-127 du conseil municipal du 16 décembre 2015 au sujet de la convention de mise à disposition du service commun de lecture publique, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de voter la modification du règlement intérieur de la Bibliothèque « Micheline Brinon » de Saint Thibault des Vignes qui prendra effet le 1^{er} février 2016

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

ACCEPTE la modification du règlement intérieur de la Bibliothèque « Micheline Brinon » de Saint Thibault des Vignes qui prendra effet le 1^{er} février 2016 tel qu'annexé.

2016 – 004 CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE CONCERNANT LA NAVETTE DE TRANSPORT DE PERSONNES POUR LE MARCHÉ

Monsieur le Maire explique que les communes de SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES, LAGNY-SUR-MARNE et GOUVERNES ont la volonté de créer un partenariat dans le cadre de la mutualisation

entre collectivités territoriales, permettant une optimisation des moyens techniques opérationnels.

C'est ainsi que les villes de SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES et LAGNY-SUR-MARNE mutualisent leurs véhicules 9 places avec chauffeur.

Cette mutualisation répond à un besoin des habitants des 3 communes leur permettant de se rendre au marché de Lagny-sur-Marne, chaque mercredi et vendredi.

Les communes de SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES et LAGNY-SUR-MARNE mutualisent les véhicules selon un planning arrêté entre elles.

Cette mutualisation s'effectue à titre gracieux.

Les partenaires s'engagent à des obligations réciproques et à effectuer un bilan qualitatif annuel de cette mutualisation.

Ainsi, la convention sera signée entre les parties et conclue pour une durée de 12 mois ferme à compter de son caractère exécutoire.

Monsieur le Maire dit que le conseil municipal doit l'autoriser à signer la convention de partenariat, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

APPROUVE la convention de partenariat tripartite entre les communes de SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES, LAGNY-SUR-MARNE et GOUVERNES concernant la navette de transport de personnes pour le marché telle qu'annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

2016 – 005 CONVENTION CISPD PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE SECURITE ET PREVENTION DE NOTRE COMMUNE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 14 décembre 2015, a été présenté le diagnostic sécurité réalisé à l'échelle du territoire, préalable indispensable à l'élaboration de la Stratégie Intercommunale de Sécurité.

Ce CISPD va entrer en 2016 dans une phase opérationnelle, permettant de décliner les actions validées dans la stratégie intercommunale.

Compte tenu de l'importance et de la diversité du périmètre concerné (18 communes), de la nécessité de mettre en place des actions dans des secteurs d'intervention variés, il est indispensable d'étoffer l'équipe d'animation du CISPD, exclusivement constituée actuellement d'un coordonnateur, assisté ponctuellement du chargé de mission au Contrat de Ville.

Aussi, dans cette logique de renfort d'effectif, il est convenu de signer une convention qui porte sur la mise à disposition au profit de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire du service sécurité prévention de notre commune.

Cette convention a été soumise pour avis favorable auprès du Comité Technique du 27 janvier 2016.

Monsieur le Maire explique qu'un tiers de la rémunération (y compris le régime indemnitaire et charges sociales) de cet agent sera remboursée par :

- la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à la Ville de Saint-Thibault-des-Vignes.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

APPROUVE la convention CISPD portant sur la mise à disposition du service sécurité et prévention de notre commune au profit de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire telle qu'annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

2016 – 006 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION RELATIVE A LA SECURITE ET A LA PREVENTION AVEC LA COMMUNE DE LAGNY-SUR-MARNE

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 14 décembre 2015, a été présenté le diagnostic sécurité réalisé à l'échelle du territoire, préalable indispensable à l'élaboration de la Stratégie Intercommunale de Sécurité.

Ce CISPD va entrer en 2016 dans une phase opérationnelle, permettant de décliner les actions validées dans la stratégie intercommunale.

Compte tenu de l'importance et de la diversité du périmètre concerné (18 communes), de la nécessité de mettre en place des actions dans des secteurs d'intervention variés, il est indispensable d'étoffer l'équipe d'animation du CISPD, exclusivement constituée actuellement d'un coordonnateur, assisté ponctuellement du chargé de mission au Contrat de Ville.

Aussi, dans cette logique de renfort d'effectif, il est convenu de signer une convention qui porte sur la mise à disposition au profit de la commune de Lagny sur Marne, du service sécurité prévention de notre commune. Ce service aura pour mission le suivi opérationnel et budgétaire des actions identifiées, de participer aux réunions de travail et d'animer le réseau des partenaires.

Cette convention a été soumise pour avis favorable auprès du Comité Technique du 27 janvier 2016.

Monsieur le Maire précise qu'un tiers de la rémunération (y compris le régime indemnitaire et charges sociales) de cet agent ainsi que 50 % des consommations d'essence pour le véhicule de service (mis à la disposition par la ville de Saint-Thibault-des-Vignes) seront remboursées par :

- la Mairie de Lagny-Sur-Marne à la Ville de Saint-Thibault-des-Vignes.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

APPROUVE la convention de mise à disposition relative à la sécurité et à la prévention avec la commune de Lagny-sur-Marne telle qu'annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

2016 – 007 DECLASSEMENT DU CHEMIN DES CLOS SAINT PERES DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL POUR RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Vu le Code rural et, notamment les articles L 161-1, L161-2, L161-3 ;

Vu le projet de déclassement du chemin rural dit des Clos Saints Pères, en vue de son classement dans la domanialité publique de la commune dans le but de son inaliénation ;

Considérant que cette voie est inscrite dans les chemins d'intérêt communautaire ;

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit décider d'admettre le déclassement du chemin des Clos Saints Pères du domaine privé communal pour le reclasser dans le domaine public communal.

Après délibération, le Conseil Municipal à **la majorité**,

DECIDE le déclassement du chemin des Clos Saints Pères du domaine privé communal pour le reclasser dans le domaine public communal.

Pour : 25

Abstention : 2 (GABILLOT-DERE)

2016 – 008 DON DE JOURS DE REPOS A UN COLLEGUE, PARENT D'UN ENFANT GRAVEMENT MALADE

Monsieur le Maire explique qu'au vu du décret n°2015-580 du 28 mai 2015, un agent public a la possibilité de donner des jours de repos à un collègue, parent d'un enfant atteint d'une grave maladie. La note relative au don de jours a été soumise à l'avis des membres du Comité Technique le 27 janvier 2016.

Monsieur le Maire dit qu'il convient au Conseil Municipal d'approuver cette possibilité de donner des jours de repos à un collègue, parent d'un enfant atteint d'une grave maladie et d'ajouter ce point au règlement intérieur de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

APPROUVE la possibilité de donner des jours de repos à un collègue, parent d'un enfant atteint d'une grave maladie.

ACCEPTE l'ajout de ce point au règlement intérieur de la commune.

2016 – 009 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du départ de trois agents à la retraite, il convient donc de supprimer leurs postes.

Suppression :

- d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Adjoint Administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	1	-	2
Adjoint Technique Territorial principal de 1 ^{ère} classe	4	1	-	3
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	31	1	-	30

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs ci-dessus.

DECISIONS

MARCHE PUBLIC DE SERVICE CONTRATS D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE SAINT-THIBAULT- DES-VIGNES 2015-006

DATE D'ATTRIBUTION : 1^{er} janvier 2016 pour l'ensemble des lots jusqu'au 31 décembre 2019, soit 4 ans.

RESULTATS DE L'ANALYSE	
LOT N°1 INCENDIE DIVERS DOMMAGES AUX BIENS	
ASSUREUR OU COURTIER (mandataire si groupement)	COTISATION ANNUELLE 2016 EN € TTC
SMACL	17 164,84
LOT N°2 RESPONSABILITE CIVILE GENERALE	
ASSUREUR OU COURTIER (mandataire si groupement)	COTISATION ANNUELLE 2016 EN € TTC
SMACL	3 785,53
LOT N°3 FLOTTE AUTOMOBILE	
ASSUREUR OU COURTIER (mandataire si groupement)	COTISATION ANNUELLE 2016 EN € TTC
SMACL	21 085,42
LOT N°4 PROTECTION JURIDIQUE GENERALE	
ASSUREUR OU COURTIER (mandataire si groupement)	COTISATION ANNUELLE 2016 EN € TTC
SMACL	843,75
LOT N°5 PROTECTION JURIDIQUE PENALE DES AGENTS TERRITORIAUX ET DES ELUS	
ASSUREUR OU COURTIER (mandataire si groupement)	COTISATION ANNUELLE 2016 EN € TTC
SARRE ET MOSELLE	302,68

Décision n°2015/152 du 5 novembre 2015

Contrat avec Monsieur ZIMMERMANN pour une location de salle

Décision n°2015/153 du 13 novembre 2015

Contrat avec Madame VERGNIEUX, cabinet BSGI pour une location de salle

Décision n°2015/154 du 5 novembre 2015

Contrat avec Monsieur CORDONNIER, société ADB VERNIER pour une location de salle

Décision n°2015/159 du 12 novembre 2015

Contrat avec Monsieur ETIENNE, ITEP 77 MOSAIQUES pour une location de salle

Décision n°2015/164 du 26 novembre 2015

Contrat avec Monsieur RUAULT, AOST pour une location de salle

Décision n°2015/165 du 2 décembre 2015

Contrat avec Madame PERNOT, CES'AM pour une location de salle

Décision n°2015/168 du 16 novembre 2015

Convention avec le Centre de Gestion de Seine et Marne pour le renouvellement de l'adhésion pour 2016 au service médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de Seine et Marne.

Décision n°2015/170 du 10 décembre 2015

Convention avec COFELY INEO pour la prise en charge de l'infrastructure téléphonique sur 2016.

Décision n°2015/180 du 4 décembre 2015

Convention avec l'association ANOLYS pour un atelier dans le cadre du RAM.

Décision n°2016/001 du 28 décembre 2015

Contrat avec Madame KERAUVEN-MARIE, AURA 77, pour une location de salle

Décision n°2016/003 du 28 décembre 2015

Contrat avec Madame BERTRAND pour une location de salle

Décision n°2016/005 du 28 décembre 2015

Contrat avec Madame BORTOLUZZI, AOST, pour une location de salle

Décision n°2016/018 du 11 janvier 2016

Convention avec la compagnie DOUBLE Z pour une animation sur la prévention routière dans le cadre des NAP élémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est close à **20H56**

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Fait les jour, mois et an que dessus

et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Thibault-des-Vignes, le 2 février 2016

Le Maire,

Sinclair VOURIOT
Conseiller Départemental